



EXTRA JUDICIAIRE

... AU FÉMININ



FÉVRIER 2013

Mot de la présidente	3
Éditorial	4
Dernièrement à l'AJBM	5
Gala 2013 : le leadership sous toutes ses formes	
Dossiers	6
La profession d'avocat se féminise... ainsi que notre association!	8
Encore loin de l'égalité réelle	
Entrevue : juge Barrette-Joncas	10
« L'AJBM est une école de vie merveilleuse », l'honorable Claire Barrette-Joncas	
Espace partenaire	11
Les membres Desjardins profitent d'un nouvel outil qui facilite la gestion du budget et la réalisation de projets	
Dossier	12
Women's Access to the Legal Profession: A Brief Historical Overview	
Dernièrement à l'AJBM	13
Une jeune plaideuse remporte un prix à Kigali	
Dossiers	15
L'art de faire plaisir à une femme... avocate!	16
Justicia	
Espace partenaire	18
Une mère et ses prestations du régime québécois d'assurance parentale	
Dossier	19
Pour femmes seulement...	
Avis d'assemblée générale annuelle, de la procédure de mise en candidature et avis d'élection	21
Art de vivre	22
Relooking à moindre coût	
Saviez-vous que?	23
À votre agenda...	24

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 600 exemplaires, et ce, six fois par année. Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans de pratique et moins qui sont inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

PRÉSIDENTE DU COMITÉ COMMUNICATIONS : M^e Christine Aubé-Gagnon. RÉDACTRICE EN CHEF : M^e Émilie Therrien. DIRECTEUR À LA RÉVISION : M^e Jean-Olivier Lessard. JOURNALISTES : M^{es} Fabienne Ara, Rémi Bourget, Pierre-Marc Boyer, Amélie Cardinal, Luana Ann Church, Véronique Gaudette, Amina Kherbouche, Sonia Labranche, Catherine Lafontaine, Anne Lantagne, Camille Paulus, Marc-André Séguin, Andrea Talarico, Marguerite Tchicaya, Corina Alexandra Theodorescu et Julie Vespoli. CORRECTEURS : M^{es} Fabienne Ara, Michael Bellomo, Karine Bolduc, Pierre-Marc Boyer, Dominique Guimond, Natalie Khan, Christianna Paschalidis, Audrey Préfontaine, Olivier Roy et Marguerite Tchicaya. PHOTOGRAPHE : Warren Zelman Photography. GRAPHISME : Daniel Monette, Imagik design communications. MISE EN PAGE : Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique. IMPRESSION : Sisca Solutions d'affaires.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013 DE L'AJBM : M^{es} Christine Aubé-Gagnon, Marie-Hélène Beaudoin, Frédéric Carle, Marie Cousineau, Astrid Daigneault-Guimond, Anaïs de Lausnay, Paul-Matthieu Grondin, Louis-Paul Hétu, Gacia Kazandjian, Adel Khalaf, Marie-Claire Lachance, Caroline Larouche, Andréanne Malacket, Frédéric Pagé et Roberto Savarese. DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AJBM : M^e Catherine Ouimet. COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS : M^{me} Marie-Noël Bouchard.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

SeleXion^{MC}
TROUVEZ VOTRE AVOCAT

SeleXion offre aux membres
de l'AJBM un rabais de 10 %
sur l'abonnement annuel.

www.selexion.ca

« 41.6 % des gens entre 25 et 34 ans
débutent leur recherche d'un avocat
spécialiste sur le web »*

DÉVELOPPEZ AUTREMENT !

*source : <http://www.edilex.com/blogue/sondage-interessant#axzz2H2XNe1Jf>



présidente
presidence@ajbm.qc.ca

Selon des statistiques du Barreau du Québec, les femmes représentent près de 50 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre. Le pourcentage augmente à 60 % quand on se limite à regarder les membres ayant dix ans de pratique et moins. En ce qui concerne les finissants de l'École du Barreau, le chiffre est encore plus élevé : près de 65 % sont des finissantes!

La pratique du droit... au féminin

Force est de constater que la place des femmes dans le monde juridique est de plus en plus importante. Par contre, on constate malheureusement que les femmes sont sous-représentées dans certains postes, notamment en pratique privée, où la rétention d'avocates amène son lot de défis. Autre source de réflexion : moins de 20 % des associés de cabinets sont des femmes.

Devant ce constat, on doit se demander ce qui explique ce délaissement de certains volets de la profession par l'avocate et cette sous-représentation dans des postes clés.

Évidemment, certains penseront au volume important de travail qui peut accompagner certains postes, ce qui peut paraître moins alléchant pour les professionnelles ayant de jeunes enfants. Mais cette hypothèse ne semble-t-elle pas trop simpliste? Et surtout, que fait la communauté juridique pour remédier au problème de la rétention et de l'avancement des femmes au sein de la profession? Il s'agit d'un enjeu de taille, car c'est l'ensemble de la profession qui pourrait se trouver privée du talent de la moitié de ses membres!

Colloque Leadership avec un grand ELLE

Dans un milieu d'hommes, les femmes doivent faire preuve de leadership afin de s'y tailler une place de choix. En ce sens, l'AJBM s'est donnée pour mandat cette année de mettre de l'avant cette réalité et ainsi promouvoir la présence des femmes dans le milieu juridique et des affaires.

C'est ainsi qu'est né le colloque Leadership avec un grand ELLE, une nouvelle activité organisée par l'AJBM ayant comme objectif d'aborder le leadership au féminin en sensibilisant les avocates et autres femmes d'affaires sur leur avancement professionnel et en démystifiant les enjeux reliés aux femmes au sein du milieu des affaires.

L'événement aura lieu le 19 février 2013, de midi à 17 heures, à la Maison Ogilvy à Montréal, et sera suivi d'un cocktail de réseautage. L'événement se déroulera sous forme de trois conférences-panels abordant divers enjeux reliés à la condition féminine dans le milieu des affaires.

Justicia

De plus, nous ne pouvons que voir d'un bon œil la mise sur pied du projet Justicia par le Barreau du Québec en 2011, auquel participent de nombreux cabinets. Justicia mise sur le partage d'expertise et d'idées pour développer et implanter au sein des cabinets participants, au besoin, les meilleures pratiques, politiques ou programmes en lien avec les quatre volets suivants :

1. les congés parentaux et les horaires de travail flexibles;
2. le réseautage et les habiletés de développement des affaires pour les avocates;
3. le mentorat et le développement/perfectionnement des habiletés de leadership pour les avocates;
4. la recension des données démographiques et le suivi des progrès au sein des cabinets.

La durée du projet est de trois ans, soit de 2011 à 2014. Nous attendons avec impatience le résultat de ces travaux.

Conciliation travail-famille

En 2010, le conseil d'administration de l'AJBM a adopté une déclaration de principes en matière de conciliation travail-famille. Par cette déclaration, l'AJBM s'engageait à encourager la communauté juridique à développer des régimes de travail souples adaptés aux responsabilités familiales, facilitant ainsi la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales.

De plus, l'AJBM s'engageait à offrir au moins une formation annuelle ayant pour thème la conciliation travail-famille. En 2013, cette formation sera assurée par M^e Louis Marquis et M^{me} Geneviève Cartier lors du Congrès annuel de l'AJBM le 9 mai prochain.

Regarder vers l'avenir

Nous avons tous un rôle à jouer en ce qui concerne la rétention et l'avancement des femmes au sein de la profession juridique, que ce soit en matière de formation, de mentorat ou de référencement. Plusieurs cabinets ont commencé à mettre sur pied des comités sur la pratique des avocates, ce qui démontre une sensibilisation à la situation et une volonté à améliorer la rétention et l'avancement des femmes dans la profession.

De nombreuses entreprises forment des comités semblables dont l'objectif est de favoriser l'avancement des femmes dans des postes de gestion. Chaque fois qu'un poste de gestion s'ouvre, on doit obligatoirement se poser la question à savoir si une femme au sein de la compagnie a les aptitudes à occuper le poste... Question de ne pas faire d'oubliées.

Voilà de belles initiatives qui font en sorte que je regarde vers l'avenir avec optimisme.

Émilie Therrien



rédactrice en chef
etherrien@aldd.ca

« Dans ma génération, on n'a pas besoin d'être féministe. Il y a des pionnières qui ont ouvert la brèche. Je ne suis pas du tout une militante féministe. En revanche, je suis bourgeoise. »

– Carla Bruni

Circulez, il n'y a rien à voir!*

Lorsque j'ai procédé à une réflexion sur la situation des avocates, je n'ai pas eu d'autre choix que d'en venir à la conclusion que Carla Bruni avait bel et bien raison : tout va bien! Nous n'avons surtout pas à nous en faire, car la société considère maintenant les femmes comme égales aux hommes. Jetons un coup d'œil à la profession d'avocate.

Tout d'abord, les femmes n'ont plus à se soucier de leur apparence pour obtenir un stage, un poste d'avocate salariée ou même devenir associée. Le décolleté n'a plus aucune influence sur notre situation professionnelle, car les cabinets d'avocats sont maintenant dirigés majoritairement par... des femmes associées. Autant les grands que les petits!

Ensuite, les cabinets comprennent parfaitement la situation des femmes et l'importance pour celles-ci de prendre leur congé de maternité complet. Elles peuvent ainsi passer du temps précieux avec leurs poupons. Avant leur départ en congé, tous les employés et associés célèbrent la bonne nouvelle. Lors du retour, les avocates bénéficient de véritables mesures leur permettant de concilier travail et famille. Leur objectif d'heures facturables est réduit en fonction d'un nombre d'heures qu'elles doivent passer avec leurs enfants afin de s'assurer que ceux-ci reçoivent une attention et une éducation optimales, tout en minimisant l'impact de ces mesures sur le travail collectivement accompli par les avocats. Nous assistons à un véritable baby-boom chez les avocates de moins de dix ans de pratique : même l'AJBM a dû créer le Comité maternité pour mieux représenter les jeunes mères avocates!

Aussi, lorsque nous regardons l'actualité juridique, force est de constater que les avocates sont partout. Ce sont elles qui sont derrière les dix plus grosses transactions de fusions et acquisitions qui ont eu lieu au Canada l'an dernier. Elles sont celles qui se voient décerner le plus souvent le titre de « super plaideuse » sur le site Internet Droit inc. et les commentaires des internautes font toujours état de leur grande intelligence sans jamais parler de leur look vestimentaire ou de leur beauté. Les femmes, très souvent avocates, siègent en majorité aux conseils d'administration des dix plus grosses sociétés canadiennes.

Si les avocates ont accédé depuis longtemps aux plus hautes sphères du monde des affaires, c'est pour la simple et bonne raison qu'elles sont majoritaires dans le monde juridique. En effet, les hommes ont naturellement laissé tout l'espace auquel elles pouvaient aspirer : ils ont accepté sans broncher de changer les manières de faire dans les cabinets. Les avocats ont même commencé à profiter de leur part de congé parental auquel ils ont droit! En entreprise, traditionnellement un milieu féminin, il y a maintenant parité entre avocats et avocates.

Bref, s'il n'en tenait qu'à moi, je n'aurais pas suggéré au Comité communications de faire un numéro spécial de l'ExtraJudiciaire au féminin. À quoi bon? Comme je l'ai dit au tout début de ce texte, tout va bien!

Ah oui, j'oubliais une chose : veuillez accepter mes meilleurs vœux pour l'année 2050.

Bonne lecture!

* Avertissement : cet éditorial se veut sarcastique. Ou peut-être idéaliste.

Gala 2013 : le leadership sous toutes ses formes

Le 23 novembre dernier, la 6^e édition du Gala annuel de l'AJBM a eu lieu au très chic Salon urbain de la Place des Arts. Cette année, le Gala AJBM – les leaders de demain s'accordait tout particulièrement avec le thème sélectionné par M^e Marie Cousineau pour l'année de sa présidence de l'AJBM : le leadership.

L'animation de Jean-Thomas Jobin fut fort divertissante, teintée de son humour habituel, alors qu'il s'adonnait à sa première prestation devant juristes. Son auditoire était évidemment constitué des finalistes, de la famille de plusieurs d'entre eux, de membres de l'AJBM, mais aussi du gratin de la communauté juridique montréalaise, dont le juge en chef de la Cour supérieure du Québec et président du jury du Gala, l'honorable François Rolland. Au total, près de 200 personnes étaient présentes. Parmi celles-ci, notons la présence du président d'honneur de la soirée, M^e Mathieu Piché-Messier du cabinet Borden Ladner Gervais, ainsi que des présentateurs des différentes catégories, soit M^e Johanne Biron de Miller Thompson Pouliot (droit familial), M. Daniel Lefebvre de Desjardins (pratique en contentieux/juriste de l'État), M^e Pierre Poupart (droit criminel et pénal), M^e Nathalie Roy d'Éducaloi (carrière alternative), M^e Alexander De Zordo de Pro bono Québec - et Borden Ladner Gervais - (*pro bono* et implication sociale), M^e Paul Martel de Blakes (droit corporatif) et M^e Dominique Tardif de ZSA Recrutement juridique (litige civil et commercial). Les lauréats eurent ainsi le privilège de se voir remettre, des mains d'un leader lié à leur domaine, le trophée attestant leur succès.

Le Gala eut une touche « extraféminine » (le douteux jeu de mots s'imposait) en ce que 5 des 7 distinctions furent remportées par des femmes. Quant aux finalistes, 15 des 21 candidatures étaient féminines. Au total, une centaine de candidatures ont été soumises, lesquelles furent minutieusement révisées par un comité de présélection formé de membres de la communauté juridique, suite à quoi le jury, composé de personnalités juridiques faisant partie du Conseil des gouverneurs de l'AJBM, eut la lourde responsabilité de sélectionner les lauréats.

Les avocats suivants se sont donc démarqués dans leur catégorie respective par l'excellence de leur dossier, leurs réalisations personnelles et professionnelles, ainsi que par leur vision :

- M^e Haiyan Zhou (2008), Bombardier Aéronautique : pratique en contentieux/juriste de l'État;
- M^e Lida Sara Nouraié (2006), Desrosiers Joncas Massicotte : droit criminel et pénal;
- M^e Louis Dessureault (2010), Hendy Greenberg : droit familial;
- M^e Stéphanie Claivaz-Loranger (2007), COCQ-SIDA : carrière alternative;
- M^e Fabrice Vil (2007), Langlois Kronström Desjardins : *pro bono*/implication sociale;
- M^e Marilyn Leblanc (2005), McCarthy Tétrault : droit corporatif;
- M^e Marianne St-Pierre-Plamondon (2004), Norton Rose Canada : litige civil et commercial.

L'AJBM est fière de perpétuer cette tradition et vous convie à participer à l'édition 2013 de quelque manière que ce soit : en vous joignant à nous le temps d'une soirée ou en déposant votre candidature et ainsi risquer de remporter les honneurs !

Dans l'intervalle, l'AJBM vous invite à prendre part à une nouveauté cette année : le colloque **Leadership avec un grand ELLE** ayant pour thème « Les femmes en affaires, d'aujourd'hui à demain ». Cet événement unique aura lieu le **mardi 19 février 2013** dans la chic Maison Ogilvy de **midi à 17 heures**, avec **un lunch suivi de trois formations** (au total : 11 leaders féminins agiront comme animatrices ou panélistes), pour ensuite se transformer en **cocktail de réseautage** (et une animation par une styliste de la Maison Ogilvy) **jusqu'à 19 heures**.



M. Jean-Thomas Jobin



De gauche à droite: M. Jean-Thomas Jobin, M^{es} Maryline Leblanc, Marianne St-Pierre-Plamondon, Fabrice Vil, Haiyan Zhou, Louis Dessureault, Lida Sara Nouraié et Marie Cousineau.



Sonia Labranche



journaliste
sonia.labranche@yahoo.ca

La profession d'avocat se féminise... ainsi que notre association !

Pour ce numéro de l'ExtraJudiciaire, nous ne pouvions passer sous silence la forte présence féminine au sein de notre association. Non seulement les jeunes avocates représentent près de soixante pour cent des membres de l'AJBM, mais elles sont aussi présentes en majorité sur le conseil d'administration et sur la permanence de notre association. Voici un bref portrait de trois femmes dévouées au sein de l'AJBM!

M^e Marie Cousineau, présidente de l'AJBM



M^e Marie Cousineau,
associée chez Heenan Blaikie

Il a fallu attendre jusqu'en 1962 pour voir une femme présidente de l'AJBM. Depuis ce jour, les femmes sortent de l'ombre pour briguer ce poste longtemps occupé par les hommes. M^e Marie Cousineau a reçu le mandat en mai dernier de présider l'AJBM.

Son implication au sein de notre association ne date pas d'hier. D'abord bénévole pour le Comité formations durant deux

années, elle a gravi les échelons au sein du conseil d'administration. Administratrice et présidente du Comité formations, elle a ensuite été responsable du Comité communications, et donc de l'ExtraJudiciaire, puis secrétaire-trésorière et, ensuite, vice-présidente.

Dès le début de son mandat, M^e Cousineau désirait discuter de la place des jeunes avocates au sein de notre profession. Pour ce faire, l'AJBM a organisé un colloque qui se tiendra le 19 février prochain ayant pour thème : « Leadership avec un grand ELLE ». L'objectif de ce rassemblement est de sensibiliser la communauté juridique et le milieu des affaires à la présence des femmes. Par le biais de ce colloque, elle désire discuter des mythes touchant les femmes dans le contexte de notre profession et éviter que de jeunes avocates renoncent à des objectifs de carrière sur la base de certaines croyances.

M^e Catherine Ouimet, directrice générale de l'AJBM

Difficile de ne pas souligner la permanence de l'AJBM composée exclusivement de femmes, dont la directrice générale, M^e Catherine Ouimet. Hormis la présence d'un seul homme, ce ne sont que des femmes qui ont travaillé au sein de l'association à ce jour, nous apprenait M^e Ouimet, en nous assurant qu'il ne s'agit que d'une coïncidence!

Cette dernière a été coordonnatrice à l'AJBM durant ses études de droit avant de diriger la permanence depuis janvier 2009. Elle a d'ailleurs effectué des études supplémentaires en gestion afin de se perfectionner dans sa nouvelle carrière. M^e Ouimet fait partie des cinq employés rémunérés et permanents de l'AJBM. À titre de directrice générale, elle est responsable des quatre autres employés en plus d'assurer la gestion des dépenses et des revenus de l'association.

La plus grande réalisation de M^e Ouimet à titre de directrice générale de l'AJBM? Elle s'est arrêtée sur deux réalisations.



M^e Catherine Ouimet,
directrice générale de l'AJBM

Tout d'abord, le programme de bourse de démarrage de cabinet lancé en novembre dernier. Cette bourse d'une valeur de plus de 15 000 \$ sera remise annuellement, à la suite d'un concours, à un avocat de moins de dix ans de pratique qui désire démarrer son cabinet. Au surplus M^e Ouimet nous affirme être très fière de la place que prend l'AJBM dans la communauté juridique.

En acceptant le poste de direction, M^e Ouimet avait notamment comme objectif d'augmenter la visibilité de l'association par les interventions publiques. On peut dire mission accomplie!

M^e Christine Aubé-Gagnon, responsable des communications

M^e Christine Aubé-Gagnon fait partie des neuf jeunes avocates sur quinze administrateurs de l'AJBM. Elle a commencé son implication à l'AJBM au sein du Comité développement professionnel il y a trois ans, après avoir donné de son temps à l'association étudiante de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle a ensuite été administratrice et présidente



M^e Christine Aubé-Gagnon,
avocate chez Fasken Martineau

du Comité relations avec les membres en 2011-2012 et, depuis mai dernier, elle est responsable du Comité communications. Son mandat comprend non seulement l'ExtraJudiciaire, mais aussi la diffusion de l'AJBM Express ainsi que la mise à jour du site Internet de l'AJBM et de l'information sur les médias sociaux.

Il suffit d'un rapide coup d'œil aux dernières publi-

cations de l'ExtraJudiciaire pour constater l'importante présence féminine parmi les journalistes et les rédacteurs en chef ces dernières années. Malgré la présence de M^e Pierre-Luc Beauchesne durant six années, que ce soit à titre de rédacteur en chef de l'ExtraJudiciaire ou d'administrateur responsable du Comité communications, les femmes semblent s'impliquer davantage que les hommes dans la rédaction d'articles. Ce constat incite M^e Aubé-Gagnon à lancer un appel à tous les hommes désirant s'impliquer à titre de journalistes : vous êtes tous aussi grandement les bienvenus!

En conclusion, nous aimerions souligner la participation de toutes les jeunes avocates qui s'impliquent de près ou de loin à l'AJBM. Votre implication reflète la présence féminine dans notre profession!

L'entrepreneuriat à l'AJBM - 1 activité, 3 objectifs (12 mars 2013)

Forum de l'AJBM sur la gestion de cabinet



Vous projetez ouvrir votre propre cabinet? Vous en êtes à vos débuts en tant que gestionnaire ou êtes appelé à le devenir et vous avez besoin de conseils? Cet événement saura répondre à vos questions! Cette activité, sous forme de forum, vous permettra de découvrir trucs et astuces sur le démarrage et la gestion de son propre cabinet. De plus, ce sera l'occasion d'échanger avec des gens d'expérience!

Forum sur la gestion de cabinet

12 mars 2013, 14 h
Club Atwater | 3505, avenue Atwater
40 \$ - taxes incluses

Les thèmes abordés cette année sont les suivants :

Bloc 1	Les défis de quitter une structure établie pour une pratique à son compte
Bloc 2	La gestion d'un cabinet au quotidien (expansion, télétravail, financement, marketing, etc.)
Bloc 3	La clé du succès : le « success story » de Douglas Mitchell, Irving Mitchell Kalichman

Guide de démarrage d'entreprise - 2^e édition

L'AJBM a le plaisir de vous inviter au cocktail de lancement de la 2^e édition du Guide de démarrage de l'entreprise. Ce Guide s'adressant à toute personne qui désire démarrer une entreprise et trouver réponse à ses questions a connu un fort succès à sa première parution.



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Cette 2^e édition regroupe plus de 16 textes relatifs à la création et au fonctionnement d'une entreprise. Les sujets abordés dans cette nouvelle parution vont du développement de l'entreprise aux relations de travail en passant par la propriété intellectuelle.

Venez en grand nombre au dévoilement du Guide de démarrage de l'entreprise 2.0!

Lancement du Guide de démarrage (2^e édition)

12 mars 2013, 18 h
Club Atwater | 3505, avenue Atwater

Bourse de démarrage de cabinet

Vous êtes cordialement invités au cocktail de remise de la première Bourse de démarrage de cabinet de l'AJBM. C'est avec fierté que cette première Bourse d'une valeur totale d'environ 15 000 \$ en argent et en services et produits sera remise lors de la 2^e édition du Forum sur la gestion de cabinet.

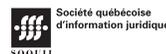
Ce programme de bourse a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes avocats et de soutenir la relève juridique. Il vise à encourager la créativité et les meilleures pratiques en droit, de même que favoriser la création d'emplois et l'autonomie financière des jeunes avocats en les aidant à réaliser leur premier projet de démarrage d'un cabinet offrant des services de conseils juridiques.



BOURSE DE DÉMARRAGE
ASSOCIATION DU
JEUNE BARREAU
DE MONTRÉAL

Remise de la Bourse de démarrage

12 mars 2013, 18 h
Club Atwater | 3505, avenue Atwater



Inscription sur le site de l'AJBM : www.ajbm.qc.ca



Encore loin de l'égalité réelle

Rémi Bourget



journaliste
rbourget@mitchellgattuso.com

C'est avec humilité que j'ai accepté de collaborer à ce numéro spécial en vue de présenter une perspective masculine sur la situation de la femme dans le milieu juridique. N'étant pas de sexe féminin, rendre compte des défis quotidiens auxquels font face mes consœurs n'est pas une mince affaire. Il m'est aussi difficile d'appréhender les défis de la gent féminine qu'il le serait pour une personne bien portante de ressentir les contraintes vécues par une personne handicapée; ou pour un blanc de comprendre réellement les difficultés vécues par des immigrants nouvellement arrivés ou des autochtones.

Malgré les pas de géant accomplis dans le dernier siècle, force est de constater que les femmes sont encore loin de l'égalité réelle dans notre profession. Est-ce en raison de la difficulté pour les hommes, détenteurs de l'immense majorité des postes décisionnels, d'appréhender les défis touchant nos consœurs dans une perspective féminine? C'est fort probable, notre milieu n'étant pas réputé pour son empathie!

Il faut dire qu'en matière d'égalité dans la profession d'avocat, le Québec part de très loin. La première tentative par une femme d'accéder à la profession remonte à près d'un siècle. Après avoir complété la formation en droit offerte par l'Université McGill, M^{me} Annie Langstaff (née MacDonald) s'était vue refuser le droit de passer les examens du barreau par le bureau des examinateurs du Barreau de Québec, en 1914. Ce refus fut confirmé par le Conseil du Barreau. Par la suite, en 1915, une requête en mandamus visant à obliger le Barreau à lui permettre de passer les examens fut rejetée par la Cour supérieure, puis par la Cour du banc du roi, avec dissidence du juge Lavergne. Tout cela, alors que le règlement du Barreau ne mentionnait alors aucunement comme critère d'admission le sexe des candidats (situation « corrigée » en 1917 par l'adoption de l'article 28 dudit règlement, lequel indiquait désormais : « Nul ne peut être admis à l'étude du droit, à moins d'être sujet britannique et de sexe masculin »).

Après que les tribunaux de la province eurent débouté M^{me} Langstaff, pas moins de six projets de loi visant à permettre l'accès des femmes à la profession ont été défaits à l'Assemblée nationale. Ce n'est qu'en 1941, pendant l'intervalle éphémère du gouvernement Godbout dans le régime duplessiste, que les

femmes ont finalement gagné le droit d'accéder à la profession d'avocate. Pour la petite histoire, M^{me} Langstaff fut reçue membre honorifique (et posthume) du Barreau du Québec en 2006.

Depuis 1941, les femmes ont donc atteint l'égalité formelle dans l'accès à la profession en ce que leur sexe ne constitue plus, en soi, une cause d'interdiction de pratique du droit. Au XXI^e siècle, l'affaire Langstaff ne semble évoquer que les relents désagréables d'un Québec révolu. Pourtant, les femmes sont encore loin de l'égalité réelle au sein de la profession, surtout en matière de conciliation travail-famille.



Photo : Fonds d'archives du Barreau du Québec

Bien qu'elles soient de plus en plus rares, certaines histoires d'horreur subsistent encore aujourd'hui. Il y a encore des avocates qui se font montrer la porte pour avoir osé prendre un congé de maternité. Il y a encore des femmes qui ne sont

pas nommées associées de leurs cabinets parce qu'elles ont profité du congé parental d'un an prévu par la loi.

Heureusement, la réticence initiale de certains cabinets à composer avec les congés parentaux est de plus en plus mal vue. Ce n'est donc pas en posant des actes « positifs » de discrimination que la plupart des cabinets font obstacle à l'atteinte de l'égalité réelle homme-femme. Au contraire, s'il y a discrimination indirecte à l'encontre des femmes, c'est que plusieurs cabinets ne font rien. Rien de spécial, plutôt, pour accommoder les femmes qui ont à composer avec des enfants en bas âge.

Dans la plupart des cas, on va leur permettre sans rechigner de prendre un congé parental. C'est au retour que ça se gâte. Parce que leurs cabinets attendent d'elles le même rendement, les mêmes heures facturées et les mêmes disponibilités que les jeunes avocats salariés célibataires. C'est là où le bât blesse. Il est extrêmement difficile sur le plan humain d'atteindre des cibles de facturation frôlant les 2 000 heures par année avec tout ce que cela implique, tout en maintenant une vie familiale équilibrée.

Certains diront que la situation est la même pour les jeunes pères de famille. Or, les hommes n'ont pas à composer avec la même pression sociale en ce qui a trait à la vie familiale. En effet, il est souvent mal vu pour une mère de manquer le souper en famille. Étant père d'un adorable petit garçon de 20 mois, les aléas de la vie professionnelle ont fait en sorte que j'ai manqué une quantité innombrable de soupers, que je suis souvent rentré passé l'heure du dodo. Cela a engendré

une charge de travail supplémentaire importante pour ma femme qui occupe pourtant également un poste de responsabilité au travail. Cela n'a pas été facile pour nous, mais je ne me suis jamais senti jugé, par qui que ce soit, pour imposer un tel rythme de vie à ma famille. Au contraire, on me valorise en disant que je travaille fort pour faire vivre ma famille. Je sais que l'attitude de plusieurs est différente quand les rôles sont inversés.

La conciliation extrêmement difficile entre les attentes sociales, familiales et professionnelles engendre une conséquence prévisible : une proportion importante de femmes quitte les cabinets dans l'année qui suit la naissance d'un premier enfant. Pourtant, ces femmes ne sont pas des « petites natures ». Nous parlons de battantes. Des femmes qui ont toujours été les meilleures partout. Qui ont passé l'étape de la course au stage, des examens du Barreau, qui ont travaillé dans un environnement extrêmement stressant jusqu'à la toute fin d'une grossesse, etc. Or, ces véritables guerrières finissent souvent par abandonner la pratique en cabinet devant l'impact important des sacrifices inhérents à cette pratique sur leurs enfants.

Toutefois, certaines y restent, sans jamais dire un mot plus haut que l'autre et sans jamais manquer un délai. Elles serrent les dents et accomplissent l'impossible chaque jour. Ça leur permet de gagner un salaire très important. Et ça permet à leur boss de les donner en exemple quant à l'importance que leur cabinet accorde à la conciliation travail-famille, dans les 5 à 7 bien arrosés de la course au stage.



Places limitées, réservez tôt!
 Tarifs hâtifs en vigueur pour une période limitée
 Prix réduits pour les membres de l'AJBM

www.legalit.ca

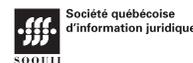
26 mars 2013
CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL
 La plus importante conférence au pays sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit

Seront notamment au programme :

- **M^e Dominic Jaar**, *KPMG* : Réflexion sur l'état et l'avenir de la profession
- **M^e Nicolas Vermeys**, *Université de Montréal* : La preuve par Wikipédia : Où en sommes-nous après 12 ans de Wikialité?
- **M^e Éloïse Gratton**, *McMillan* : Enjeux légaux de la vie privée touchant aux services d'entreposage de données de type *cloud*
- **M^e Vincent Bergeron**, *Robic* : L'effet Streisand : comment éviter de perdre le contrôle sur les médias sociaux
- **M^e Sunny Handa**, *Blakes* : Copyright in the Digital World (including a review of relevant recent amendments)



et bien d'autres!



7 heures de formation reconnues

Il s'agit de la dernière occasion pour accumuler vos heures pour la période de référence 2011-2013.





journaliste
vgaudette.avocate@gmail.com

« L'AJBM est une école de vie merveilleuse », l'honorable Claire Barrette-Joncas

2013 - 1898 = 115. Cette année marque les 115 ans d'existence de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). En 1898, l'AJBM naissait. En 1998, l'AJBM était centenaire et s'était démocratisée : adhésion universelle des membres. En 2013, l'AJBM est coutume et va à la rencontre de ses bâtisseurs. Cette année, le Comité communications et l'ExtraJudiciaire s'associent au Comité relations avec les membres pour vous présenter le portrait d'anciens présidents.

Une pionnière, la présidence 1962-1963 sous le signe du leadership au féminin.

Il y a 51 ans, l'avocate Claire Barrette s'engageait à servir comme présidente de l'AJBM et devenait la première femme de loi à occuper cette fonction. Une force de femme passionnée par son travail.

Claire Barrette

Elle est née à Montréal en 1933. Admise au Barreau du Québec en 1957, elle a commencé sa pratique du droit en solo, principalement en droit criminel.

Elle fera preuve d'une grande détermination à servir la justice tout au long de sa vie professionnelle.

En 1958, elle devient la première femme à plaider devant la Cour des assises criminelles de Montréal et en 1962, c'est à l'AJBM qu'elle écrit une autre page d'histoire en devenant la première présidente.

L'AJBM est alors un lieu de rassemblement pour les jeunes avocats volontaires qui souhaitent socialiser et jouir d'une voix au sein de la communauté juridique : parties d'huîtres, matchs de balle molle et tournois de golf sont organisés sur une base annuelle.

De la franche camaraderie aux débats d'idées.

L'année suivant sa présidence, elle continue à ouvrir des portes. Elle devient la première femme à siéger au Conseil du Barreau de Montréal et, après Gabrielle Vallée, devient la deuxième femme à siéger au Conseil général du Barreau du Québec.

Et puis, comme d'autres l'ont fait avant elle, elle a pris mari.

Claire Barrette-Joncas

La Faculté de droit de l'Université de Montréal a non seulement transmis des connaissances à Claire Barrette, elle a forcé la rencontre éloquent de son futur mari, l'honorable Claude Joncas.



photo : Alain Michon

L'honorable Claire Barrette-Joncas

Président de l'AJBM en 1961-1962, Claude Joncas était élu dans les années 1960, en lice avec Pierre Trudeau, l'un des célibataires montréalais les plus recherchés. À son décès, en 2008, l'honorable John Gomery dira : « *Claude was a marvelous guy, fair, straight as an arrow.*¹ »

Deux enfants sont nés de leur mariage : Louis (MBA) et Lucie, avocate (LL.M).

D'un œil extérieur, ce couple avait un destin à lui. En plus d'avoir servi successivement à la présidence de l'AJBM, c'est plus tard la magistrature qui a bénéficié simultanément de leurs services. D'ailleurs, dans les années 1980, ils sont devenus le premier couple au Canada à siéger dans un même dossier.

Derrière toute grande femme se cache un homme.

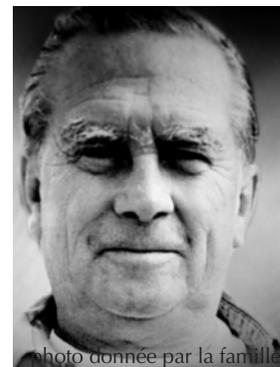


photo donnée par la famille

L'honorable Claude Joncas

L'honorable Claire Barrette-Joncas

Nommée juge à la Cour supérieure du Québec en 1975, elle a présidé en chambre criminelle des procès d'envergure. L'honorable Jeannine M. Rousseau se souvient qu'elle a instauré un « sens de la magistrature féminine » et qu'elle a été un modèle .

Enfin, l'honorable Claire Barrette-Joncas défend encore aujourd'hui le mentorat que représente l'AJBM : « C'est une école de vie merveilleuse pour les nouveaux avocats. Ils y apprennent à s'occuper de leurs intérêts et de ceux de la communauté. L'AJBM a formé plusieurs des membres les mieux qualifiés du Barreau et de la magistrature.² »

L'auteure remercie l'honorable Claire Barrette-Joncas et Mes Lucie Joncas, Martin Thibault et Caroline Larouche pour leur collaboration.

1. *The Gazette*, « A Respected Judge Who Instinctively Liked People » (mai 2008), en ligne : canada.com.
2. Lisa Marie Noël, « La juge Claire Barrette-Joncas marquée du sceau de l'excellence » (décembre 2005), en ligne : Barreau du Québec.

Les membres Desjardins profitent d'un nouvel outil qui facilite la gestion du budget et la réalisation de projets

Depuis août 2012, les membres Desjardins ont accès à *Mon budget*, un outil automatisé de gestion budgétaire. Un seul essai suffit pour constater à quel point cet exercice souvent fastidieux devient simple et même agréable!

Accessible dans AccèsD Internet, l'outil *Mon budget* permet aux membres Desjardins de mieux comprendre et de mieux gérer leurs finances personnelles.



Comment fonctionne *Mon budget*?

L'outil fait quasiment tout le travail pour l'utilisateur. Pour y accéder, il suffit de se connecter aux services AccèsD Internet et de cliquer sur l'onglet « Mon budget ».

En plus de fournir une analyse sommaire des transactions courantes portées aux comptes caisses et Visa Desjardins, *Mon budget* les catégorise automatiquement. L'utilisateur peut aussi ajouter manuellement les transactions réalisées à partir de comptes d'institutions financières autres que Desjardins. Le membre peut ainsi :

- avoir un portrait clair de ses dépenses et de ses revenus;
- garder un meilleur contrôle de ses dépenses;



- se fixer des objectifs budgétaires;
- créer des objectifs d'épargne en vue de réaliser des projets.

Une première au Canada

Desjardins est fier d'être la première institution financière au Canada à offrir son outil de gestion budgétaire en version mobile. À partir de leur appareil mobile, les membres peuvent maintenant :

- analyser leurs dépenses et leurs revenus;
 - consulter leurs transactions et en modifier la catégorisation;
 - suivre l'évolution de leur budget, ainsi que de leurs projets;
 - profiter d'une multitude d'autres possibilités.
- Découvrez *Mon budget* et commencez à réaliser vos projets! Tous les détails sur desjardins.com/MonBudget.



Avocats



Vous travaillez ou résidez au centre-ville de Montréal? Profitez de la proximité que vous offre le Carrefour Desjardins. Pour prendre rendez-vous ou parler à un conseiller, composez le 514 875-4266.

L'OFFRE DISTINCTION, À LA HAUTEUR DE VOTRE RÉUSSITE

Profitez de l'offre Distinction de Desjardins conçue spécialement pour répondre à vos besoins particuliers. Vous aurez droit, entre autres, aux avantages suivants :

- Forfait avec transactions illimitées à seulement 7,95 \$ par mois ;
- Remise en BONIDOLLARS^{MD} de 50 % des frais annuels pour les cartes Visa[®] OR Desjardins ;
- Rabais et taux avantageux sur plusieurs produits d'épargne, de financement et d'assurance de dommages ;
- Gamme complète de solutions financières pour votre entreprise.

N'attendez plus! Rencontrez un conseiller en caisse ou un directeur de comptes dans un centre financier aux entreprises Desjardins.

desjardins.com/ajbm



Détails et conditions sur desjardins.com/ajbm.
^{MD} BONIDOLLARS Desjardins est une marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
 * Visa/Fédération des caisses Desjardins du Québec, usager autorisé.

Julie Vespoli



journaliste
julie.vespoli@libero.it

Women's Access to the Legal Profession: A Brief Historical Overview

*"Yes, injured Woman! Rise, assert thy right!
Woman! Too long degraded, scorned, oppressed;
O born to rule in partial Law's despite,
Resume thy native empire o'er the breast!"¹*

In Quebec

Seventy-two years ago, back in 1941, Quebec became the last Canadian province to grant women access to the legal profession.²

The first woman to request admission to the Quebec Bar was Annie MacDonald Langstaff, in 1914, her application was denied. She brought her case to the courts where her request was denied as well.

Following several years of effort, success was attained when Elizabeth C. Monk became the first woman admitted to the Quebec Bar in 1942, followed by Suzanne Raymond-Filion, Constance Garner-Short and Marcelle Hémond in the same year.

In Canada and abroad

In 1891, Carla Brett Martin's petition to be admitted to the Law Society of Upper Canada as a student was rejected. At the time, the word 'person' within the Law Society's statutes was interpreted to only include men. With the support of Premier Oliver Mowat, legislation was passed on April 13, 1892, permitting the admission of women as solicitors.⁴ Carla Brett Martin became the first woman to graduate from the University of Toronto Law School and the first woman barrister in Canada and the British Empire, in 1897.⁵

Marion Ironquill Meadmore was appointed to the Manitoba Bar in 1977, making her the first aboriginal Canadian female lawyer.⁶

In the United States, Arabella (Babb) Mansfield was admitted to the Iowa bar in 1869. In Britain, women could not officially become barristers or solicitors until 1921-1922, but Eliza Orme began her practice in 1875, despite not having been called to the bar.

In France, Jeanne Chauvin was fully qualified by 1890, but was only allowed to take her oath in 1900.

New Zealand's Ethel Benjamin was called to the bar in 1897, and Italy's Lydia Poet began practising law in 1885, notwithstanding the fact that Italian women were not allowed to practise law until after the First World War.

In India, Cornelia Sorabji, a Parsee, defended a criminal case

in the Indian courts in 1896, but was denied full legal credentials based on a variety of technicalities spanning throughout her life.⁷

In certain parts of the world, access to the legal profession was granted only very recently. For example, Saima Anwar became the first female lawyer in Malakand, Pakistan, in 2011.⁸

Today in Canada

"Today, in Canada, women make up approximately one-third of Canadian lawyers. They are under-represented within the private sector (26%) and over-represented within the public sector (40%). Women are 60% more likely to leave law than men".⁹

Conclusion

Yes, women, 'rise to thy right', as Anna Laetitia Barbauld once put it. I would add the following: Think long and hard on which rights you wish to affirm. Is it the right to be like a man, or the right to stand as an equal next to him, embracing our differences while embracing what makes us women?

However far the women's movement seems to have carried us even giving us the right to become an attorney I don't believe this has made women equal. Instead, women seem to have adopted the male model and feel a lot of pressure. I think this is the reason why so many women leave the legal profession in the first place.

I believe society still generally runs based on a male model. With time and if women prioritize their values instead of going with the status quo, perhaps we will achieve balance.

1. Excerpt from the poem *The Rights of Women*, 1790 by Anna Laetitia Barbauld; http://www.wvnorton.com/college/english/nap/rights_of_woman_anna.htm
2. <http://www.barreau.qc.ca/fr/barreau/historique/chronologie/stabilite.html>
3. Ibid.
4. http://en.wikipedia.org/wiki/Clara_Brett_Martin
5. http://en.wikipedia.org/wiki/Clara_Brett_Martin; <http://www.law.utoronto.ca/about/brief-history/trailblazers/clara-brett-martin-1899>
6. <http://famouscanadianwomen.com/famous%20firsts/lawyers.htm>; <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/ijcst/article/viewFile/22159/20813>
7. <http://www.lawtimesnews.com/20061127895/Headline-News/That-s-History-First-women-lawyers-around-the-world>
8. <http://tribune.com.pk/story/212675/women-empowerment-in-malakand-first-female-lawyer-makes-history/>
9. http://en.wikipedia.org/wiki/User:Peter_morrell/women_lawyers



photo : Julie Vespoli

Une jeune plaideuse remporte un prix à Kigali

Éloquence, honneurs et dépaysement : voilà comment M^e Michèle Frenière a clôturé 2012. Cette jeune avocate montréalaise a remporté le Prix de l'orateur francophone 2012 et, ce faisant, a eu l'opportunité de représenter le Québec au Rwanda. En effet, l'avocate de chez Heenan Blaikie a participé au Concours de plaidoirie organisé par la Conférence internationale des barreaux (CIB) dans le cadre de son congrès annuel à Kigali, du 17 au 20 décembre 2012, terminant troisième parmi les participants.



Andrea Talarico

journaliste
andrea.talarico@eui.eu

En arrivant au Rwanda, les premières impressions de M^e Frenière furent positives. « C'est un pays magnifique qui s'est reconstruit de manière phénoménale », dit-elle, évoquant, notamment, les paysages et le climat magnifiques et la riche histoire du pays. Elle y demeura une semaine, séjournant au même hôtel que les autres concurrents, de jeunes avocats des quatre coins du monde, avec lesquels elle dit s'être rapidement liée d'amitié. Ils assistèrent tous au congrès qui se termina avec le Concours de plaidoirie, où chaque orateur avait dix minutes pour démontrer son éloquence.

M^e Frenière se classa troisième, un fait qu'elle



évoque avec une pointe de regret. « J'ai adoré mon voyage », dit cette dernière. Sa seule déception est le fait que le mode de sélection du concours s'est avéré différent de ce qu'elle anticipait. Elle recommanderait tout de même l'expérience à ses consœurs : « Si elles gardent en tête que l'expérience vaut la peine d'être vécue indépendamment de toute attente quant au concours, je le recommande très certainement. »

La CIB a pour objet de créer une structure de coopération entre les barreaux de tradition juridique commune, essentiellement des barreaux francophones.

LASIK MD
VISION

Rabais exclusif pour les membres de
l'Association du Jeune Barreau de Montréal

10 %
DE RABAIS

SUR LA CORRECTION DE LA VUE AU LASER!†

À partir de **490 \$** par œil* • Financement disponible

PLUS BAS PRIX GARANTI!

Consultation **GRATUITE** : 1 855 523-2020
www.lasikmd.com/ajbm

LASIK
100 % laser
disponible

† Rabais de 10 % sur le LASIK personnalisé. Sur présentation d'un document prouvant l'adhésion à titre de membre de l'AJBM. Ce rabais est applicable sur une intervention effectuée à la même date pour les deux yeux seulement. Non applicable sur une chirurgie déjà effectuée ou dont le rendez-vous a déjà été fixé. Cette offre ne peut être utilisée conjointement avec aucune autre offre de prix, de coupon rabais, de régime d'assurance, d'offre de financement ou de programme corporatif. *Les prix sont sujets à changement sans préavis et varient selon la prescription. Correction personnalisée à 1 750 \$ par œil. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

Pointe-Claire | Laval | Montréal | Brossard | Drummondville | Sherbrooke | Québec | Saguenay

68^e CONGRÈS ANNUEL

9 et 10 MAI 2013

L'AJBM présente un congrès au contenu spécialement conçu pour ses membres. Formations, assemblée générale annuelle, élections ainsi qu'un cocktail des collaborateurs y auront lieu. Chacune des formations est reconnue par le Barreau du Québec, totalisant ainsi 15 h de formation, conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire. Un tarif réduit pour les inscriptions hâtives est en vigueur pour une période limitée. Inscrivez-vous rapidement au www.ajbm.qc.ca – Places limitées!

Un Congrès de l'AJBM par année et vos heures de formation seront complétées! (15 h de formation reconnues)

9 MAI 2013

- 8 h 30 à 10 h 00** De la traduction à la corédaction des lois : l'odyssée canadienne du langage du droit (M. Jean-Claude Gémar, Université de Montréal et de Genève)
- 10 h 15 à 12 h 15** Les feuilles d'appareils électroniques portables et l'article 8 de la Charte (M^{re} Yvan Poulin, Service des poursuites pénales du Canada et M^{re} Isabelle Lamarche, Girouard Pappas Lamarche Roy)
- 12 h 30 à 14 h 00** Conférence sur la conciliation travail-famille (M^{re} Louis Marquis, École de technologie supérieure et M^{me} Geneviève Cartier)
- 14 h 00 à 16 h 00** Évaluation d'entreprise et quantification de dommages – le rôle de l'expert (M. Mathieu Vaillancourt et Josiane Paiement, Ernst & Young)
- 16 h 15 à 17 h 45** Sécurité de l'information et déontologie (M^{res} François Sénécal, Yassir Bellout et Michael Robillard, KPMG)
- 8 h 30 à 10 h 30** L'obligation de défendre de l'assureur (M^{re} Gabrielle Brochu, Langlois, Kronstrom Desjardins)
- 10 h 15 à 12 h 15** Le secret professionnel de l'avocat d'entreprise : comprendre son contexte et ses limites (M^{re} Joëlle Boisvert, Gowlings, Lafleur, Henderson)
- 12 h 30 à 14 h 00** Les modes PPP et clés en main à la rescousse du processus d'octroi et de la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (M^{re} Claudie Chagnon-Imbleau, Infrastructure Québec)
- 16 h 15 à 17 h 45** L'affaire *Éric c. Lola* ... suite et fin (M^{re} Alain Roy, Université de Montréal)
- 10 h 45 à 12 h 15** The Common Law of Contracts and Torts: What Quebec Lawyers Need to Know (M^{re} Rosalie Jukier, Université McGill et M^{re} Lara Khoury, Groupe de recherche en santé et droit de McGill) - en anglais seulement
- 14 h 15 à 16 h 15** Les tendances récentes en responsabilité civile (M^{re} Jean-Louis Baudouin, Fasken Martineau Dumoulin, M^{re} Patrice Deslauriers, Université de Montréal)
- 16 h 15 à 17 h 45** L'influence du droit international sur la Cour d'appel du Québec (L'honorable Nicole Duval Hesler, Juge en chef du Québec)

10 MAI 2013

- 8 h 30 à 10 h 30** L'avocat du XXI^e siècle : de nouvelles valeurs pour un nouveau siècle ou « Back to the future » (L'honorable André Wery, Juge en chef adjoint, Cour supérieure du Québec et M^{re} Sylvain Lussier, Osler, Hoskin & Harcourt)
- 10 h 45 à 12 h 15** Palmarrés 2012 de la jurisprudence en droit des affaires (M^{re} Paul Martel, Blakes, Cassel & Graydon)
- 12 h 30 à 14 h 00** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AJBM
- 14 h 15 à 16 h 15** Regard sur le futur du droit du travail et de l'emploi : productivité versus accommodements (M^{re} Myriane Le François, Heenan Blaikie et M^{re} Sibel Ataogul, Melancon, Marceau, Grenier & Sciorlino)
- 16 h 15 à 17 h 45** L'impact fiscal des dommages et intérêts (M^{re} Dominic Belley, Norton Rose)
- 8 h 30 à 10 h 30** Les clauses essentielles d'un contrat commercial (M^{re} Louis Linteau, Lamarre, Linteau, Montcalm)
- 10 h 45 à 12 h 15** Vie privée et confidentialité de l'information médicale : repenser le droit à l'heure des plus récentes avancées technologiques (M^{re} Yann Joly, Université McGill)
- 12 h 30 à 14 h 00** Juribistro 1 : UNIK et l'essentiel des outils du CAJ (M^{re} Munja Maksimcev, CAJ)
- 14 h 15 à 16 h 15** Les effets prolongés du chocolat, les conséquences de l'affaire Kraft sur le commerce au détail (M^{re} Pierre-Emmanuel Moysse, Université McGill) - en anglais seulement
- 16 h 15 à 17 h 45** Les aspects juridiques relatifs aux informateurs : un tour d'horizon (M^{re} François Lacasse, Service des poursuites pénales du Canada)
- 12 h 30 à 14 h 00** La Régie du logement en perspective (M^{re} Luc Harvey, Régie du logement)
- 14 h 15 à 16 h 15** Understanding the Negotiations of International Business Transactions (M^{re} Sibidi Emmanuel Darankoum, Université de Montréal et M^{re} Linda Frazer, notaire) - en anglais seulement
- 16 h 15 à 17 h 45** Le nouveau code de déontologie des avocats : impacts sur la profession (Madame la bâtonnière Madeline Lemieux et M^{re} Robert-Max Lebeau)



CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE



L'art de faire plaisir à une femme... avocate!

Comment faire plaisir à une jeune avocate? Tâche difficile, car, n'ayons pas peur des clichés, les jeunes avocates sont généralement perfectionnistes, exigeantes et difficiles à satisfaire. Malgré tout, elles méritent que nous nous risquions à les rendre heureuses, même si elles n'ont pas besoin de personne d'autre qu'elles pour ça. J'ose donc, en toute humilité, vous suggérer quelques plaisirs qui feront se perdre dans l'extase du moment votre jeune avocate préférée.



Pierre-Luc Beauchesne

journaliste
pierre-luc.beauchesne@gowlings.com

Des bulles, toujours des bulles

Après des heures passées au bureau à se démener pour garder la tête hors de l'eau, rien de mieux que de relaxer dans un bain chaud débordant de mousse. Offrons donc des bulles à la jeune avocate qui nous est chère. Nous avons l'embaras du choix, il y a tant de sortes de bains moussants! Des arômes d'agrumes feront oublier le petit rhume de février, et des notes de lavande les transporteront dans un jardin en été. En plus de parfumer la pièce, certains bains moussants adoucissent et revitalisent la peau. Moment de détente garanti. Et pourquoi ne pas compléter le tout avec d'autres sortes de bulles... Un verre de champagne ou de mousseux ajoutera un peu d'effervescence à cette fin de journée. Pour celles qui ont un bébé dans le bedon, il y a des moûts de pommes qui pétillent autant que le champagne et qui ne contiennent pas d'alcool.



vins au verre – une belle façon de varier les goûts et d'éviter d'avoir trop mal à la vie le lendemain. N'oubliez pas que partager les plats vous fera découvrir encore plus de saveurs et vous rapprochera davantage de votre invitée. Quant à l'ambiance, pour se changer les idées, optons pour quelque chose de décontracté, mais qui a quand même de la classe, et évitons surtout les restos qui rappellent les lunchs d'affaires.

Voyages, voyages

Plus loin que la nuit et le jour... Les voyages ne servent pas seulement à rajouter des albums photo à sa page Facebook, mais favorisent les rapprochements tout en mettant le quotidien en veilleuse. Dans les mois d'hiver, la jeune avocate est plus tentée par les destinations soleil pour passer ses journées à se détendre les orteils dans le sable ou à nager avec des tortues. Pour les plus curieuses, il y a les grandes villes où l'on peut tout autant passer des heures à visiter des musées qu'à courir les boutiques, et

pourquoi pas un mélange des deux. À voir les pages Facebook de mes amies avocates, l'Asie est toujours très tendance et offre un dépaysement assuré. Il est possible aussi de s'évader sans passer des heures à traverser le ciel en avion. Une escapade de quelques jours à New York ou dans le Maine permet d'enrichir les albums photo et de casser la routine, tout en faisant économiser pour d'autres plaisirs.

Sortie resto préweek-end

Pour finir la semaine en toute beauté, vous pouvez faire découvrir à votre jeune avocate préférée un nouveau resto. Réservez une place au bar pour vous sentir en plein cœur de l'action, mais surtout plus près de votre compagne. Je privilégie aussi les endroits qui offrent une belle sélection de

Clinique juridique téléphonique de l'AJBM... Bonjour!

Pionnière en matière de services juridiques *pro bono* au Québec, l'AJBM renouvelle son rendez-vous annuel avec la population québécoise le samedi 20 avril prochain. Le temps d'une journée, une cinquantaine d'avocats bénévoles seront au bout du fil afin de répondre aux questions juridiques des citoyens.

Partagez vos connaissances en vous joignant à notre équipe de bénévoles.

Afin d'assurer le succès de la 26^e édition de cet événement *pro bono* unique au Québec, l'AJBM pourra compter sur la collaboration du Barreau du Québec et d'Éducaloi à titre de partenaires principaux.

Quand : 20 avril 2012 de 9 h à 17 h (4 heures par bénévole de 9 h à 13 h ou de 13 h à 17 h)
Inscription : servicesprobono@ajbm.qc.ca ou www.ajbm.qc.ca



Amélie Cardinal



journaliste
amelie.cardinal@regie-
energie.qc.ca

Brûler son soutien-gorge pour s'émanciper. Oui, mais... on fait quoi, après?

Dans les années 1960 et 1970, elles ont brûlé leurs soutiens-gorge dans la rue. Elles ont coupé leurs cheveux, fait un pied de nez au clergé en choisissant le nombre d'enfants qu'elles auraient et en décidant à quel moment elles les auraient. Elles ont osé bouder les jupes et les robes pour porter un symbole exclusif à la masculinité de l'époque : le pantalon. Pire : le jeans!

Je ne parle pas comme tel des femmes ayant pris part au mouvement féministe au Québec. Je parle de ces femmes qui ont su faire leur place et qui ont ouvert la voie aux générations de femmes qui leur ont succédé afin de leur permettre d'être des citoyennes à part entière. Des citoyennes éduquées, engagées dans leur milieu professionnel. Ces changements se sont fait sentir au fil du temps dans tous les milieux et le droit n'est pas en reste. Les statistiques du Barreau le confirment : en 1990, un avocat sur trois était une femme. En 2011, soit un peu plus de 20 ans plus tard, c'est un avocat sur deux qui est une femme. En 20 ans, le nombre d'avocates est passé de 4 000 à 11 000, soit une augmentation de 175 %.

Et maintenant? On fait quoi?

Ce changement de dynamique n'est pas sans conséquence sur la réalité vécue par les avocates, plus particulièrement celles exerçant en pratique privée. À cet effet, M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité au Barreau du Québec, m'indique que le Barreau a constaté qu'il existait un réel problème de rétention des femmes au sein des cabinets privés. En effet, bien que les femmes soient majoritaires au nombre de finissants de l'École du Barreau, elles sont minoritaires au sein des cabinets privés après seulement quelques années de pratique. Pourquoi? Principalement en raison, entre autres, de l'incertitude au niveau des politiques sur les congés de maternité, des horaires flexibles, de l'avancement professionnel, etc.

Le projet Justicia

M^e Pelletier souligne que les avocates de pratique privée doivent avoir des indications claires via, entre autres, des politiques écrites quant à leur avenir professionnel au sein des cabinets privés à la suite, par exemple, d'un congé de maternité. C'est ce que le projet Justicia, mis en place en 2011 par le Barreau du Québec, pour une durée de trois ans, s'est donné comme principale mission : l'adoption de meilleures pratiques au sein des cabinets participants afin de favoriser la rétention et l'avancement des avocates. Il est à noter que le Barreau joue un rôle neutre à l'égard du projet. Il agit comme catalyseur en faisant part de ses préoccupations quant à la relève féminine dans les cabinets.



photo : Nina Matthews Photography

Du côté de la frontière ontarienne

Le projet Justicia du Barreau du Québec s'inspire du projet élaboré par le Barreau du Haut-Canada (le Barreau de l'Ontario). Premier projet du genre au Canada, Justicia regroupe 55 cabinets privés de moyenne et de grande taille qui ont signé un engagement pour atteindre des objectifs dans quatre secteurs principaux, soit recenser les données démographiques selon le sexe, adopter des horaires flexibles, faire du réseautage et du développement, et offrir des occasions de mentorat et de direction aux femmes.

Au Québec

Vingt-quatre cabinets participent au projet au Québec, dont 12 cabinets nationaux et 12 cabinets québécois. Le projet ayant acquis une notoriété dans d'autres juridictions, les cabinets participants semblent bien fiers d'y afficher leur appartenance, et ce, dès le recrutement des futures avocates à l'université dans le cadre de la course au stage. En effet, au Canada, cinq barreaux provinciaux ont mis en branle un projet Justicia.

Au Québec, le projet Justicia implique que chacun des 24 cabinets participants nomme un avocat responsable de s'investir dans le projet. Actuellement, 23 des 24 avocats délégués sont des femmes. Ces derniers se réunissent cinq fois par année pour échanger leurs idées et discuter de l'avancement des travaux. Ce ne sont toutefois pas que les employés des cabinets qui doivent s'impliquer. En effet, un associé du cabinet participant doit participer à deux rencontres annuelles afin de faire le point sur les enjeux examinés dans le cadre du projet.

Entre ces rencontres, les participants ne chôment pas. Des groupes de travail s'organisent par thème. Le groupe de travail sur la collecte des données démographiques a d'ailleurs adapté les documents du Barreau du Haut-Canada et en est venu à un consensus sur les meilleures pratiques en ce domaine. Un guide a alors été élaboré et est disponible à tous les cabinets participant au projet Justicia. Il est à noter qu'il n'existe toutefois aucune obligation pour les cabinets participants d'adopter ces meilleures pratiques. Ils peuvent s'en inspirer pour élaborer les leurs ou encore simplement les adapter à leur réalité individuelle.

Les travaux du projet Justicia visent actuellement, entre autres, l'élaboration de guides sur les meilleures pratiques en matière de congés parentaux, en matière d'horaire flexible incluant l'horaire réduit, l'accès au statut d'associé, le développement des affaires et le réseautage.



DES MILLIERS

D'UTILISATEURS

L'ONT DÉJÀ ADOPTÉ

ET VOUS ?

**JuriBistro^{MD}
UNIK**



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

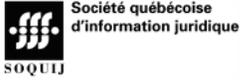


WWW.CAIJ.QC.CA

LÉGISLATION, JURISPRUDENCE, DOCTRINE
EN UN SEUL CLIC



Une mère et ses prestations du régime québécois d'assurance parentale



Le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) offre plusieurs types de prestations pour les parents au moment de l'arrivée d'un enfant. Toutefois, il faut avoir touché des revenus de travail afin d'en bénéficier, puisqu'il s'agit d'un régime de remplacement du revenu. Pour ce thème « féminin » de l'*Extrajudiciaire*, voici un cas portant sur l'admissibilité d'une mère.

Par M^e Lucie Allard, SOQUIJ

Dans cette affaire¹, la requérante, avant la venue de ses enfants, était menuisière salariée. Lors de sa demande de prestations d'assurance parentale pour la naissance de son troisième enfant, sa période de référence a été prolongée sur une période de 104 semaines. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a constaté l'absence d'un revenu assurable égal ou supérieur à 2 000 \$ au cours de cette période suivant les articles 3 paragraphe 3 et 22 de la *Loi sur l'assurance parentale*². Il a rejeté la demande de prestations au motif que, durant les 104 semaines de la période de référence, il y avait eu 17 semaines au cours desquelles la requérante ne recevait pas un revenu visé par les paragraphes 1 et 2 de l'article 31.1 du *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance parentale*³, soit 15 semaines de congé sans solde et 2 semaines d'interruption des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail lors des vacances de la construction. Il aurait fallu qu'elle ne dépasse pas 15 semaines pour être admissible. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a confirmé cette décision. L'article 31.1 du règlement constitue une exception permettant à une personne de se qualifier à des prestations d'assurance parentale. Lorsque cette personne ne respecte pas l'une des conditions d'admissibilité au régime, à savoir celle d'avoir eu, pendant la période de référence, un revenu assurable égal ou supérieur à 2 000 \$, il lui reste cette exception prévue à l'article 31.1 lui permettant de se qualifier.

Cet article, à son paragraphe 2, énonce que des indemnités doivent être versées en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*⁴. Puisque la requérante n'a pas reçu ce type d'indemnités pendant ses deux semaines de vacances statutaires du secteur de la construction, le ministre était en droit de les comptabiliser, suivant le règlement. Enfin, le TAQ a aussi conclu que l'article 31.1 ne comportait pas une atteinte aux droits visés aux articles 10 et 16 de la *Charte des droits et libertés de la personne*⁵. En effet, le fait d'être menuisière salariée dans le domaine de la construction et assujettie à des vacances statutaires ne peut constituer une ou des caractéristiques suffisantes pour que l'on puisse prétendre être discriminé sur la base de la condition sociale au sens de l'article 10. De plus, l'assurance parentale est une mesure sociale qui ne peut être assimilable aux conditions de travail et autres situations prévues à l'article 16.

1. C.P. c. Québec (Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale), (T.A.Q., 2012-05-25), 2012 QCTAQ 05479, SOQUIJ AZ-50861846, 2012EXP-2635.
2. L.R.Q., c. A-29.011.
3. R.R.Q., c. A-29.011, r.2.
4. L.R.Q., c. S-2.1.
5. L.R.Q., c. C-12.



Nouvellement
assermenté?
En démarrage
de cabinet?

Commencez à pratiquer du bon pied!
Découvrez les plans au démarrage
de Juris Concept.

**Juris
Concept**
Solution de gestion
pour avocats

1888 692-1050
jurisconcept.ca/plans

Pour femmes seulement...

En 2010, les femmes comptaient pour 47 % de l'ensemble des membres du Barreau du Québec, 61 % des membres de 10 ans de pratique et moins et constituaient la majeure partie des membres âgés entre 20 et 44 ans¹. Il n'est donc pas étonnant de voir fourmiller des activités de réseautage apprêtées à cette population grandissante. Ce qui, inversement, pourrait paraître singulier est le format de ces apprêtements.



Amina Kherbouche

journaliste
amina.kherbouche@
chubbedwards.com

La valeur première du réseautage professionnel, unisexe ou pas, consiste à faire progresser sa carrière. Si les avocates ont le vent démographique dans les voiles, leur présence aux postes de haute direction ou d'associées bat, quant à elle, de l'aile. D'après la docteure Vongalis-Macrowle, dont les études se penchent sur le leadership au féminin, le recul des femmes à ce chapitre se justifierait principalement par des réseaux plus pauvres et, par conséquent, incapables de les soutenir et de les promouvoir comme leaders². L'efficacité d'un réseau se définit selon trois aspects : qui, comment et quoi³. Donc, un réseau efficace demanderait (1) des membres influents au sein d'une industrie donnée et (2) des échanges de fond sur (3) des sujets pertinents. Sachant que les avocats reprennent le flambeau de la majorité à l'âge de 45 ans⁴, il est légitime de se questionner sur le fait que des événements professionnels ne regroupant que des femmes contribuent à faire progresser leur visibilité au sein des réseaux de pouvoir masculin (*Old Boys Club*).

Il est vrai que les séances de réseautage à thème mettent plus à l'aise puisque le contexte rassemble vers un sujet commun et crée un pont de communications. Cela dit, la nature parfois caricaturale de certains événements pour avocates pourrait,

en plus de contrarier madame de Beauvoir, remettre en question la valeur ajoutée des interactions en découlant. Les manucures, conseils de mode, séances de Botox (!) équivalent peut-être aux conversations de sports, de voitures et même de services de divertissements (!) des messieurs, mais présentent une valeur ajoutée tout aussi discutable.

Malgré cette correspondance apparente, les hommes semblent capitaliser plus que les femmes sur le temps investi à créer des liens d'affaires. Leur approche plus transactionnelle s'articule autour d'un échange d'idées qui se traduit en retours d'ascenseurs futurs mais certains⁵. Quoique naturellement douées pour la création de capital relationnel, les femmes, quant à elles, rechigneraient à l'exploitation de leurs réseaux à des fins professionnelles, s'accrochant à des principes de méritocratie⁶. Cette position, aussi vertueuse soit-elle, découle d'une hypothèse qui l'est beaucoup moins : que les conseils et coups de pouce obtenus d'un homme le soient forcément en échange de faveurs sexuelles⁷.

Au-delà de l'indéfectible discrimination sexuelle, il semblerait que le talon d'Achille des femmes se situe autour de leur « aversion » pour l'avancement de carrière obtenu par l'intermédiaire de relations⁸. Si, la plupart du temps, les membres influents d'une industrie ont plusieurs décennies d'expérience et que la progression professionnelle, objectif principal du réseautage, repose grandement sur l'épaisseur du carnet d'adresses et ses bénéfiques, est-il rentable de favoriser des activités pour avocates seulement dans un contexte où les avocats demeurent majoritaires dans les postes décisionnels ?



photo : Amina Kherbouche

1. <http://www.barreau.qc.ca/fr/barreau/donnees/>
2. Athena Vongalis-Macrow, « Assess the Value of Your Networks, Harvard Business Review Network, http://blogs.hbr.org/cs/2012/06/assess_the_value_of_your_network.html.
3. Ray Reagans et Ezra W. Zuckerman, « Networks, Diversity, and Productivity: The Social Capital of Corporate R&D Teams ».
4. <http://www.barreau.qc.ca/fr/barreau/donnees/>
5. Sylvia Ann Hewlett, Kerrie Peraino, Laura Sherbin, Karen Sumberg, « The Sponsor Effect: Breaking Through the Last Glass Ceiling » (12 janvier 2011).
6. Ibid.
7. Ibid.
8. Ibid.



le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

Qualité et raffinement



**En présentant votre carte du barreau,
 recevez votre carte privilège**



Sondage Léger Marketing
 Meilleure bijouterie
 16 années consécutives

☞ **Métro Berri-UQAM**, 505, rue Sainte-Catherine Est,
 Montréal (Québec) H2L 2C9, Canada
 Téléphone : 514 845-5243 télécopieur : 514 845-5264

☞ **Place des Arts**, 175, rue Sainte-Catherine Ouest,
 Montréal (Québec) H2X 1Z8, Canada
 Téléphone : 514 849-8333 télécopieur : 514 844-6485

www.parchemin.ca



AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) sont convoqués à sa prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 10 mai 2013, à compter de 12 h 30, au Hyatt Regency Montréal situé au 1255, rue Jeanne-Mance, à Montréal. L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée	7. Ratification des gestes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2012-2013
2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour	8. Ratification du nouveau Règlement 1 de l'AJBM
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 mai 2012	9. Communication du résultat des élections
4. Réception des états financiers pour l'exercice 2012-2013	10. Mot du président élu pour l'exercice 2013-2014
5. Nomination des auditeurs pour l'exercice 2013-2014	11. Varia
6. Dépôt du rapport annuel du président et des administrateurs	12. Levée de l'assemblée

Les membres de l'AJBM auront alors l'occasion de poser toute question pertinente à l'égard du rapport des administrateurs, des états financiers ou des affaires de l'AJBM.

AVIS DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Tout membre votant de l'AJBM peut soumettre sa candidature au poste d'administrateur ou de vice-président.

Est membre votant de l'AJBM tout avocat assermenté le ou après le 1^{er} mai 2003 et dûment inscrit au tableau de l'ordre du Barreau du Québec, section de Montréal.

Est éligible au poste de président tout membre votant de l'AJBM ayant déjà siégé à son conseil d'administration, sauf dans l'éventualité où aucun membre y ayant déjà siégé ne pose sa candidature.

Trois scrutins distincts seront tenus : pour le poste de président, pour le poste de vice-président et pour les douze postes d'administrateur.

Le bulletin de candidature (disponible au www.ajbm.qc.ca) dûment complété et signé par le candidat de même que par dix autres membres votants de l'AJBM doit être transmis à l'attention de la présidente d'élection au plus tard 21 jours avant l'assemblée générale annuelle, soit le 18 avril 2013, 17 h, aux coordonnées suivantes :

445, boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Téléphone : 514 954-3450
Télécopieur : 514 954-3496

AVIS D'ÉLECTION

À compter du 19 avril 2013, sera affichée sur le site Internet www.ajbm.qc.ca :

- la liste des candidats aux douze postes d'administrateur, à la vice-présidence et à la présidence de l'AJBM, selon le cas, si le nombre de candidatures valides reçues excède le nombre de postes à combler ou
- la liste des administrateurs élus par acclamation

Dans le premier cas, l'élection aura lieu selon les modalités suivantes :

Le bureau de scrutin situé au Salon des avocats du Palais de Justice de Montréal (1, rue Notre-Dame Est) sera ouvert le jeudi 9 mai 2013 de 8 h à 16 h 30.

De plus, le bureau de scrutin situé au Hyatt Regency Montreal (1255, rue Jeanne-Mance) sera ouvert le jeudi 9 mai 2013 de 8 h à 20 h ainsi que le vendredi 10 mai 2013 de 8 h à 10 h 45.

Un bureau de vote par anticipation sera ouvert le vendredi 3 mai 2013 de 10 h à 17 h, dans les bureaux de l'AJBM situés à l'adresse indiquée ci-dessus. Afin d'être admis au vote par anticipation, l'électeur devra déclarer au scrutateur qu'il a des raisons de croire qu'il lui sera difficile de voter lors de l'élection.

Seuls les membres votants en règle de l'AJBM le jour du scrutin auront droit de vote lors de l'élection. Ceux-ci devront présenter une preuve d'identité.

Chaque candidat aura le droit de nommer un représentant afin d'observer le dépouillement du scrutin.

AVIS DONNÉS À MONTRÉAL (QUÉBEC), CE 20 FÉVRIER 2013

M^e Magali Fournier
Présidente d'élection

M^e Gacia Kazandjian
Secrétaire-trésorière

Luana Ann Church



journaliste
luana-ann.church@
quebecor.com

Relooking à moindre coût

Vous aimez la mode, mais vos semaines s'enchaînent à une cadence infernale vous laissant une carence en temps pour magasiner? Vous êtes créative, mais cette qualité ne se reflète pas dans votre garde-robe? Réjouissez-vous, Les Effrontés et Très chic styling sont des solutions vous permettant de vous faciliter la vie et vous relooker à moindre coût. Présentation de ces deux entreprises.

Les Effrontés œuvre dans le style depuis maintenant près de 15 ans et est la première agence de stylistes montréalaise proposant un service de stylisme personnalisé, des formations ainsi que des conférences dédiées à l'image en affaire. La formule est simple : suivant un appel visant à établir vos préférences, un styliste sélectionné parmi l'équipe

de consultants chevronnés vous sera attribué. Une rencontre exploratoire visant à établir vos besoins et votre plan d'achat en fonction de votre morphologie, votre style de vie et votre budget sera alors organisée. Le styliste sélectionnera des vêtements vous avantagant et maximisant vos atouts et vous renseignera sur la confection, les propriétés des tissus et les coupes à privilégier. Il ne vous restera plus qu'à essayer, discuter et profiter de votre nouvelle garde-robe. Si la formule s'avère trop intrusive, des consultations sans plan d'achat sont également offertes.

Lors de ces consultations, le styliste se déplacera chez vous, analysera votre silhouette et vous accompagnera dans le tri de votre garde-robe. Des conseils de coordination afin d'explorer le maximum de possibilités d'agencement de votre garde-robe existante vous mettant en valeur et revitalisant ainsi votre look seront également prodigués. Des services de stylisme s'adressant aux futures mamans ainsi que des séances de *shopping* classiques sont également disponibles. Comptez 350 \$ par service. Réservations 514 521-4734 et www.leseffrontes.com.



Photo : D.R.

Si vous éprouvez de la satisfaction à dénicher une pièce unique à moindre coût et aimez recevoir des conseils de professionnelles de la mode, Très chic styling est une excellente option. Fondée en 2010 et nichée sur l'avenue Laurier Ouest à Outremont, Très chic styling est une micro caverne d'Ali Baba remplie de trouvailles : robes, tailleurs, foulards, manteaux et accessoires s'y côtoient, tous soldés de 30 % à 70 %. La fondatrice Angelica Koinis, cette dernière arpente New York, Los Angeles et Paris afin de vous



Photo : D.R.

proposer des fins de collections, échantillons et surplus d'inventaires de grands couturiers à une fraction du prix en boutique. Très chic styling propose une formule en quatre temps : visite en boutique à votre convenance vous permettant de bénéficier des conseils pointus de l'équipe (les heures d'ouverture peuvent être adaptées selon vos disponibilités), tenue d'événements privés de stylisme en boutique permettant à vous et votre groupe de bénéficier d'une expérience *shopping* avec conseils et stylisme sans frais supplémentaires, journées thématiques de rabais portant sur des pièces et *designers* phares et finalement soldes éclairs sur eBay. Le personnel de Très chic styling offre également la possibilité de créer une fiche personnalisée consignnant vos préférences et grandeurs permettant à l'équipe attentionnée de vous contacter lorsque des arrivages pouvant vous intéresser sont disponibles, facilitant l'agencement et la proposition de pièces s'harmonisant à votre garde-robe existante. Un traitement de star, sans la facture. Au 1069, avenue Laurier Ouest, 2^e étage. 514 274-3078.

La dissidence : une tendance plutôt féminine !

Lorsque vient le temps de rendre jugement, les femmes siégeant à la Cour suprême du Canada se rallient moins souvent à l'opinion majoritaire que leurs collègues masculins. Entre 1982 et 1999, et bien qu'elles aient été minoritaires à la Cour, les femmes ont signé la majorité des dissidences. Les juges Bertha Wilson, Claire L'Heureux-Dubé et Beverly McLachlin ont en effet été responsables de 40 % des opinions dissidentes, alors qu'elles n'étaient que 3 femmes sur les 28 juges qui se sont succédé au cours de cette période. Selon Marie-Claire Belleau, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, cette tendance s'expliquerait par le fait que les femmes juges étaient des pionnières à une époque où la pratique du droit était encore peu féminisée.

Source : www.scom.ulaval.ca



Catherine Lafontaine

journaliste
catherinelafontaine@yahoo.ca

Des femmes d'exception

Bertha Wilson est la première femme à siéger à la Cour suprême du Canada. Elle y a été nommée juge en 1982 à la suite de fortes pressions féministes. Elle a marqué le visage du droit canadien en participant à plusieurs décisions importantes, dont celle qui abolit la *Loi sur l'avortement*. En 1987, Claire L'Heureux-Dubé emboîte le pas à la juge Wilson et devient la seconde femme (et la première Québécoise!) à être nommée juge au plus haut tribunal du pays. Elle a été l'auteure de plusieurs dissidences célèbres, dont celle de l'arrêt *Mossop*, où elle considère que la notion de « famille » devrait inclure les couples de même sexe. Enfin, en 2000, une autre page de notre histoire est tournée alors que Beverley McLachlin devient la première femme à accéder au poste de juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Source : Wikipédia et www.scc-csc.gc.ca

La pratique du droit se féminise

Bien que les hommes soient généralement plus nombreux au sein du Barreau du Québec, chez les avocats de moins de 10 ans de pratique, ce sont les femmes qui l'emportent, alors qu'elles représentent environ 61 % des membres.

Cela dit, dans la magistrature canadienne, l'écart demeure plus important puisqu'en 2011, on comptait au pays seulement 356 juges femmes contre 1 117 hommes.

Sources : Barreau.qc.ca/Droit-inc.com

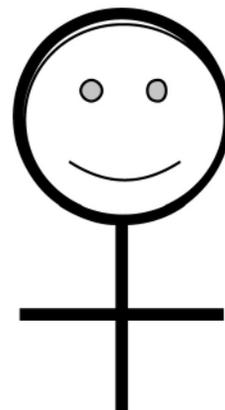


photo : Wikipédia

Les femmes... des personnes ?!

Emily Murphy fut la première femme à siéger comme juge municipale dans l'Empire britannique. Elle est également l'instigatrice de l'affaire Personnes, par laquelle quatre requérantes et elle réclamaient le statut de « personne » afin d'être admissibles à siéger au Sénat. La Cour suprême refusa leur demande, mais en 1929, le Conseil privé britannique l'accueillit favorablement.

Source : Bibliothèque et Archives Canada



La première « femme-avocat » suscite un tollé à Paris

Jeanne Chauvin fut la première femme à devenir avocate au Barreau de Paris : elle prêta serment le 7 décembre 1900. Cette accession ne fut pas sans provoquer une réaction misogyne importante, et ce, autant chez le public qu'au palais de justice. On peignit des caricatures illustrant avec horreur un monde où les femmes exerceraient des métiers réservés aux hommes en corset et en porte-jarretelles, tandis que les hommes seraient « réduits » aux vulgaires tâches domestiques et à l'emballage des nourrissons.

Source : guillotine.cultureforum.net

Mars 2013

5 - mardi

14 h

FORUM DE L'AJBM SUR LA GESTION DE CABINET

Lieu : Club Atwater, 3505, avenue Atwater

6 - mercredi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

Écrire : vingt fois sur le métier

Conférencière : L'honorable Marie-France Bich, Cour d'appel du Québec

Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

20 - mercredi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

Révision judiciaire : la tendance lourde depuis Dunsmuir

Conférencier : L'honorable Pierre J. Dalphond, Cour d'appel du Québec

Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

26 - mardi

8 h

CONFÉRENCE LEGAL.IT 7.0

Lieu : Centre des sciences de Montréal, 333, rue de la Commune Ouest

Avril 2013

3 - mercredi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

L'intervention d'intérêt public devant les tribunaux siégeant en appel

Conférenciers : L'honorable Pierre J. Dalphond, Cour d'appel du Québec, M^{es} Frédéric Bachand et David Grossman

Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

6 - samedi

9 h 30

TOURNOI DE HOCKEY COSOM

Lieu : Centre sportif de l'UQAM, 1212, rue Sanguinet

11 - jeudi

20 h

LES GRANDS BALLETS *LOVE LIES BLEEDING*

Lieu : Salle Wilfrid-Pelletier, Place-des-Arts

20 - samedi

9 h à 17 h

26^e CLINIQUE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE

Nous sommes à la recherche de bénévoles!

24 - mercredi

12 h 15 à 14 h

DÎNER-CONFÉRENCE

Accès à l'information et aux renseignements personnels : trucs et astuces

Conférenciers : M^e Antoine Aylwin, Fasken Martineau et M^e Philippe Lasnier, Commission d'accès à l'information du Québec

Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal, 100, rue Notre-Dame Est

Mai 2013

9 - jeudi

10 - vendredi

8 h à 18 h

CONGRÈS ANNUEL AJBM

Conférenciers divers

Lieu : à venir

L'AJBM contribue à la protection de l'environnement

Chorus art blanc fini soie, 50 % fibres recyclées et 25 % fibres post-consommation



Entièrement recyclable -
le choix responsable

EXTRA JUDICIAIRE

Veuillez recycler après lecture